

*Questions orales*

[Français]

**LE COMMERCE INTERNATIONAL****LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS DE CONSTRUCTION  
AUX ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Michel Veillette (Champlain):** Madame le Président, je veux d'abord féliciter le ministre d'État (Commerce international) pour le franc succès qu'il a obtenu lors des négociations avec le Département du Commerce des États-Unis en ce qui concerne l'exportation du bois de construction.

Dans un communiqué adressé à nos bureaux, on mentionne que le Département du Commerce des États-Unis poursuivra son enquête et qu'une déclaration finale sera rendue le 23 mai. Le ministre peut-il dire à la Chambre quels sont les points qui demeurent en litige et ce qu'il entend faire d'ici le 23 mai?

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je suis satisfait de la décision préliminaire qui a été rendue par le Département du Commerce des États-Unis. La documentation nécessaire relative à ce dossier pour arriver à une décision finale a été fournie par les agences provinciales et fédérales mises en cause au Département du Commerce. Nous continuons nos instances auprès des États-Unis et nous attendons avec confiance la décision finale.

\* \* \*

● (1440)

[Traduction]

**LA CONSTRUCTION NAVALE****ON DEMANDE L'ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME DE  
RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE**

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services. Elle concerne la très grave situation où se trouvent les travailleurs des chantiers maritimes du Canada. Le ministre convient-il que l'accélération du programme de renouvellement de la flotte navale, programme si important pour la Garde côtière et pour l'océanographie, et que le rétablissement des subventions à la construction navale pourraient non seulement sauver du péril des emplois qui restent mais permettraient aussi de redonner du travail aux milliers de Canadiens rendus inactifs? Si le ministre en convient, le gouvernement entrevoit-il alors de prendre des mesures immédiates avant que nous perdions notre réservoir d'ouvriers spécialisés travaillant pour les grands chantiers maritimes?

[Français]

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, je remercie le député de sa question. C'est la deuxième fois, en peu de temps, que l'on pose une question concernant les chantiers maritimes. Je félicite le

député d'avoir posé une question d'intérêt général. Effectivement, je suis d'accord pour dire que cette industrie est l'une des plus importantes au pays, parce qu'elle touche vraiment les régions défavorisées à travers le pays. Je puis assurer le député que nous faisons de notre mieux afin d'accélérer la réalisation des programmes d'approvisionnements de paquebots et de navires pour le gouvernement canadien et de maintenir un niveau d'emploi adéquat au Canada et dans les chantiers maritimes.

[Traduction]

Je signale au député que je pourrais bien volontiers lui faire tenir copie de l'allocation que j'ai prononcée devant l'Association des chantiers maritimes du Canada, au cours de laquelle j'ai abordé toutes les questions dont il a parlé.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

**LES BANQUES****L'AUGMENTATION DES PROFITS DES BANQUES À CHARTE—  
L'AMENDE À PAYER POUR RENÉGOCIER UNE HYPOTHÈQUE**

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Les profits des banques, au cours du premier trimestre de 1983, s'élèveront au total à 484 millions de dollars, soit une augmentation de 41 p. 100 par rapport au dernier trimestre et un record de tous les temps pour un premier trimestre. Or, cela n'empêche pas les banques d'exiger des propriétaires de maison qui ont des hypothèques négociées en 1981 et 1982 à des taux de 18 à 21 p. 100 et qui essaient maintenant de les renégocier, car les taux d'intérêt hypothécaires ont diminué d'au moins un tiers, une amende de \$5,000 à \$6,000 au lieu des trois mois prévus auparavant. C'est un montant tout à fait inacceptable. Le ministre pourrait-il discuter avec les dirigeants des banques de ces amendes exorbitantes et les presser de traiter leurs clients de façon plus équitable?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, c'est avec plaisir que je transmettrai les instances du député à l'inspecteur général des banques.

**M. Deans:** C'est ce que vous avez dit il y a deux mois.

**M. Lalonde:** Les observations du député ne me surprennent guère, car, comme je l'ai déjà dit, l'entreprise privée a connu l'une de ses pires années l'année dernière. Pour qu'il y ait la relance, il faudra évidemment que les profits augmentent. Sachant les pertes subies par les sociétés l'année dernière, personne ne devrait s'étonner d'assister cette année à une augmentation des profits qui, en pourcentage, semble considérable. En fait, j'avais prévenu la Chambre que nous aurions droit à ce genre d'observations de la part des néo-démocrates.